

soigneusement présentés, à offrir au ministre une pierre bien polie pour faire deux coups. Il lui a non seulement offert la pierre, mais il a misé d'avance sur les deux coups. Si le ministre suivait le conseil du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles, il pourrait s'assurer tous les avantages politiques qu'assure à l'heure actuelle l'étiquette «antiaméricain» et il introduirait le socialisme dans l'économie canadienne à l'une des étapes cruciales.

• (4.00 p.m.)

Selon moi la loi sur la banque renferme un article capital, je fais allusion aux modifications de la nouvelle mesure qui empêchent les banques à charte de s'associer, de collaborer et de s'unir pour fixer les taux d'intérêt. Cette mesure rend perplexe sur la raison de cette disposition. Le ministre est-il désormais suffisamment sûr de l'avenir pour soupçonner pareille éventualité? Cependant, je doute qu'il ait l'omniscience à l'égard de l'avenir, que pré suppose la mesure. S'il était aussi certain de l'avenir il n'aurait jamais contredit son collègue, le ministre d'État.

Je soupçonne que la mesure comporte cette disposition à cause des événements antérieurs. Je le répète, il est très difficile de prouver que la fixation des taux s'est produite auparavant; que les banques à charte ont déjà fixé les taux d'une commun accord. Et pourtant la disposition est là, à titre purement préventif semble-t-il. Je sais à quel point il est difficile d'obtenir le genre de preuves nécessaires pour faire condamner les compagnies canadiennes en vertu de notre mesure destinée à empêcher les coalitions. Il est presque impossible de réunir des documents suffisamment probants pour les faire condamner, et je suis sûr qu'il serait encore plus difficile de prouver que les banques à charte du Canada avaient conspiré pour fixer un taux d'intérêt. D'une manière, la mesure est salutaire...

M. le président: A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Johnston: Monsieur le président, si la présidence et le comité veulent bien m'accorder leur indulgence, j'ai presque terminé.

Des voix: Continuez.

M. Johnston: Je dirai seulement que cette disposition indique, selon moi, un certain optimisme de la part du ministre et du gouvernement, et je ne crois pas que les Canadiens se laissent leurrer une fois que le bill sera adopté par la Chambre, car je suis sûr qu'il le sera. Car je doute que l'on puisse faire état d'un cas d'espèce quelconque en vertu de la

[M. Johnston.]

présente disposition une fois qu'elle sera adoptée; en tout cas, aucun cas d'espèce ne pourrait être mené de façon à aboutir à une condamnation.

Des attaques ont été lancées à la Chambre contre les coopératives, contre ces producteurs du secteur primaire qui s'étaient concertés de façon à pouvoir s'assurer un revenu plus soutenu qu'ils n'auraient pu le faire en s'efforçant de vendre leurs produits chacun de son côté. L'une des vraies causes des prix élevés au Canada réside, selon moi, dans la coalition de compagnies au niveau supérieur. L'un des problèmes persistants du régime économique canadien vient du pouvoir des banques à charte d'en arriver à des décisions mutuellement favorables après consultation entre elles. Je doute que la présente mesure législative, en dépit des bonnes intentions qu'elle traduit, y puisse grand-chose.

[Français]

M. Clermont: Monsieur le président, il me fait plaisir d'ajouter mes remerciements à ceux qui ont été exprimés pour la magnifique coopération que le comité des finances, du commerce et des questions économiques a reçue, lors de l'étude des bill C-190, loi modifiant la loi sur la Banque du Canada, C-222, loi concernant les banques et les opérations bancaires et C-223, loi concernant les banques d'épargne de la province de Québec, de la part de l'honorable ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp), de son secrétaire parlementaire (M. Chrétien), de M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, des deux sous-gouverneurs de la Banque du Canada, de M. Maurice Ollivier, conseiller parlementaire et légiste ainsi que de certains hauts fonctionnaires de la Fonction publique, dont M. C. F. Elderkin, conseiller spécial au ministère des Finances et ancien inspecteur général des banques—à qui le comité doit beaucoup de remerciements—M. J. W. Ryan, du ministère de la Justice, et M. W. K. Scott, inspecteur général des banques.

Je veux également adresser mes remerciements aux personnes, aux groupes et associations qui ont bien voulu faire connaître leurs vues concernant ces différents projets de loi, au président du comité, l'honorable représentant d'Essex-Ouest (M. Gray), ainsi qu'au vice-président, l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Laflamme), à notre dévouée secrétaire du comité, M^{lle} Dorothy Ballantyne, à nos chercheurs, M^{lle} M. R. Prentis et M. Denis Baribeau, à nos interprètes et traducteurs, bref, à tout le personnel qui a eu à préparer et à rapporter les Procès-verbaux et les témoignages. Je me dois aussi, monsieur le président, de souligner le travail efficace des